



**KPMG S.A.**  
224 rue Carmin  
CS 17610  
31676 Labège

*Chambre de Métiers et  
d'Artisanat Région Occitanie /  
Pyrénées-Méditerranée*

**Rapport du commissaire aux comptes sur les  
comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2021  
Chambre de Métiers et d'Artisanat Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée  
59 Ter, chemin Verdale - 31240 Saint-Jean

KPMG SA  
société française membre du réseau  
KPMG constitué de cabinets  
indépendants adhérents de KPMG  
International Limited, une société de  
droit anglais ("private company limited  
by guarantee").

SA  
Société de commissariat aux comptes  
Siège social : Tour EQHO  
2 Avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris La Défense Cedex  
775726417 RCS NANTERRE



**KPMG S.A.**  
224 rue Carmin  
CS 17610  
31676 Labège

## **Chambre de Métiers et d'Artisanat Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée**

59 Ter, chemin Verdale - 31240 Saint-Jean

### **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2021

À l'Assemblée générale de la Chambre de Métiers et d'Artisanat Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée,

#### **Opinion avec réserve**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Chambre de Métiers et d'Artisanat Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Sous la réserve décrite dans la partie "Fondement de l'opinion avec réserve", nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'entité à la fin de cet exercice.

#### **Fondement de l'opinion avec réserve**

##### ***Motivation de la réserve***

Les subventions d'exploitation figurent au compte de résultat au 31 décembre 2021 pour un montant de 8.045.993 euros. En raison du manque de procédure de contrôle interne concernant les suivis des dépenses liées à ces subventions d'exploitation, nous ne sommes pas en mesure d'apprécier les montants reconnus au compte de résultat.

##### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

##### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

KPMG SA  
société française membre du réseau  
KPMG constitué de cabinets  
indépendants adhérents de KPMG  
International Limited, une société de droit  
anglais (" private company limited by  
guarantee ").

SA  
Société de commissariat aux comptes  
Siège social : Tour EQHO  
2 Avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris La Défense Cedex  
775726417 RCS NANTERRE

### **Justification des appréciations**

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre le point décrit dans la partie "Fondement de l'opinion avec réserve", nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

A l'exception de l'incidence éventuelle du point décrit dans la partie "Fondement de l'opinion avec réserve", nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la Commission des Finances et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Assemblée générale.

### **Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'entité ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Commission des Finances.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre entité.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Labège, le 24 juin 2022

KPMG S.A.

Anne Briqueteur  
Associée

Désignation de l'entreprise : CMAR OCCITANIE MIDI PYRENEES		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* : 12					
Adresse de l'entreprise :		Durée de l'exercice précédent* : 0					
Numéro SIRET* : 13002793100018		Code APE : 9411Z					
Déclaration souscrite en €		Exercice N, clos le : 31/12/20N					
		Brut	Amortissements, provisions	Net			
				Net			
Capital souscrit non appelé (I)		AA	0	0			
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	AB	1 819 746	AC	1 048 973	770 773	
		AD		AE		0	
		AF	359 929	AG	323 192	36 737	
		AH		AI		0	
		AJ	2 632 582	AK	2 365 088	267 494	
		AL		AM		0	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	AN	6 454 197	AO		6 454 197	
		AP	167 661 998	AQ	78 095 314	89 566 684	
		AR	22 757 758	AS	17 113 593	5 644 165	
		AT	29 706 673	AU	21 949 080	7 757 593	
		AV	4 815 956	AW		4 815 956	
		AX	75 598	AY		75 598	
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	CS		CT		0	
		CU	143 724	CV	9 120	134 604	
		BB	69 180	BC		69 180	
		BD		BE		0	
		BF	1 011 650	BG	440 316	571 334	
		BH	204 854	BI		204 854	
<b>TOTAL (II)</b>		BJ	<b>237 713 845</b>	BK	<b>121 344 676</b>	<b>116 369 169</b>	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	BL		BM		0	
		BN		BO		0	
		BP		BQ		0	
		BR		BS		0	
		BT	41 552	BU		41 552	
	CREANCES	BV	240 240	BW		240 240	
		BX	30 479 421	BY	1 118 131	29 361 290	
		BZ	20 460 444	CA	1 470 054	18 990 390	
	DIVERS	CB		CC		0	
		CD		CE		0	
COMPTES DE REGULARISATION	CF	29 813 032	CG		29 813 032		
	CH	340 190	CI		340 190		
	<b>TOTAL (III)</b>		CJ	<b>81 374 879</b>	CK	<b>2 588 185</b>	<b>78 786 694</b>
	Charges à répartir sur plusieurs exercices* (IV)		CL			0	
	Primes de remboursement des obligations (V)		CM			0	
	Ecart de conversion actif* (VI)		CN			0	
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)</b>		CO	<b>319 088 724</b>	1A	<b>123 932 861</b>	<b>195 155 863</b>	
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an	CP	(3) Part à plus d'un an	CR		
Clause de réserve de propriété :		immobilisations :	Stocks :	Créances :			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53A  
du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise :		CMAR OCCITANIE MIDI PYRENEES		
(Ne pas reporter le montant des centimes)*		Exercice N	Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (dont versé.....)	DA	22 255 048	
	Primes d'émission, de fusion, d'apports, .....	DB	16 417 485	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <b>EK</b> )	DC		
	Réserve légale (3)	DD	241 078	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuations des cours) <b>B1</b>	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants)* <b>EJ</b>	DG	22 831 108	
	Report à nouveau	DH	29 686 360	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	5 514 631	
	Subvention d'investissement	DJ	51 548 818	
	Provisions réglementées*	DK		
	<b>TOTAL (I)</b>	<b>DL</b>	<b>148 494 528</b>	<b>0</b>
	Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs	DM	
Avances conditionnées		DN		
<b>TOTAL (II)</b>	<b>DO</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	1 495 066	
	Provisions pour charges	DQ	5 011 898	
	<b>TOTAL (III)</b>	<b>DR</b>	<b>6 506 964</b>	<b>0</b>
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	12 922 528	
	Emprunts et dettes financières diverses (Dont emprunts participatifs) <b>EI</b>	DV	717 468	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	649 691	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	5 690 359	
	Dettes fiscales et sociales dont IS 19N = IS 19N-1 =	DY	9 119 897	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
Autres dettes	EA	3 777 361		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	7 277 067	
<b>TOTAL (IV)</b>	<b>EC</b>	<b>40 154 371</b>	<b>0</b>	
	Ecart de conversion passif* <b>(V)</b>	ED		
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>	<b>EE</b>	<b>195 155 863</b>	<b>0</b>
RENOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
		Ecart de réévaluation libre	1D	
		Réserve de réévaluation (1976)	1E	
	(3) Dont réserve réglementée des plus-values à long terme*	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG			
(5) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise :		CMAR OCCITANIE MIDI PYRENEES						
		Exercice N				Exercice (N-1)		
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	35 439	FB	FC	35 439		
	Production vendue	biens*	FD		FE	FF		
		services*	FG	68 249 879	FH	FI	68 249 879	
	Chiffre d'affaires nets*	FJ	68 285 318	FK	FL	68 285 318	0	
	Production stockée*				FM			
	Production immobilisée*				FN			
	Subvention d'exploitation				FO	8 045 993		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)				FP	2 515 598		
	Autres produits (1) (11)				FQ	21 611 374		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	100 458 283	0
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS			
	Variation de stock (marchandises)*				FT	131 022		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements ( y compris droits de douane)*				FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6bis)*				FW	19 303 712		
	Impôts, taxes, versements assimilés*				FX	3 630 888		
	Salaires et traitements*				FY	40 220 043		
	Charges sociales (10)				FZ	19 397 263		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	- sur immobilisations :	- dotations aux amortissements*	GA	9 589 857			
				- dotations aux provisions *	GB			
			- sur actif circulant : dotations aux provisions	GC	1 234 438			
	- Pour risques et charges : dotations aux provisions	GD	2 556 611					
	Autres charges (12)				GE	2 556 975		
Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	98 620 809	0	
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>					GG	<b>1 837 474</b>	<b>0</b>	
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)				GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)				GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ	4 227		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	-282 381		
	Reprises sur provisions et transfert de charges				GM	18 600		
	Différences positives de change				GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO	1 075		
Total des produits financiers (V)					GP	-258 479	0	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*				GQ	131 603		
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	314 270		
	Différence négative de change				GS			
	Charges nettes sur cession de valeurs mobilières de placement				GT			
Total des charges financières (VI)					GU	445 873	0	
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>					GV	<b>-704 352</b>	<b>0</b>	
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV +V - VI)</b>					GW	<b>1 133 122</b>	<b>0</b>	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise :		CMAR OCCITANIE MIDI PYRENEES	
		Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	864 716
	Produits exceptionnels sur opérations en capital*	HB	5 951 777
	Reprises sur provisions et transfert de charges	HC	10 000
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	6 826 493
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6bis)	HE	2 440 066
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital*	HF	6 047
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	2 446 113
<b>4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>		HI	<b>4 380 380</b>
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices* (X)		HK	-1 129
<b>TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)</b>		HL	<b>107 026 297</b>
<b>TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)</b>		HM	<b>101 511 666</b>
<b>5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)</b>		HN	<b>5 514 631</b>
REVENUS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) produits de locations immobilières	HY	120 781
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G
	(3) - crédit-bail mobilier *	HP	2 853
		- crédit-bail immobilier	HQ
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (8)	1H	2 088 550
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	1J	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
	(6bis) Dont dons faits à des organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
	(9) Dont transferts de charges	A1	249 385
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	279 945
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 Obligatoires A9			
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle) :		Exercice N	
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnelles
Les produits exceptionnels sur opérations en capital concernent uniquement le compte 775.			
Les charges exceptionnelles sur opérations en capital concernent uniquement le compte 675			
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N	
		Charges antérieures	Produits antérieurs

**ANNEXES**  
**COMPTES ANNUELS 2021**

**PREAMBULE**

La CMAR OCCITANIE PYRENEES-MEDITERRANEE a été créée le 01/01/2021 suite à la fusion des 13 chambres départementales et de leur CFA associé de la région Occitanie dans la CMAR OCCITANIE PYRENEES-MEDITERRANEE.

Son siège est fixé à SAINT JEAN 31240 (59 Ter chemin de Verdale)

Les établissements secondaires sont au nombre de 37 :

## Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Occitanie

Départmt	Etablissements	Statut juridique	Adresse
31	CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DE LA REGION OCCITANIE, PYRENEES-MEDITERRANEE	Siège	59 T CHE VERDALE - 31240 SAINT-JEAN
46	ANTENNE DE SAINT CERES	Etablissement Secondaire	PL DE LA REPUBLIQUE - 46400 SAINT-CERES
81	ANTENNE DE SOREZE	Etablissement Secondaire	ALL NOTRE-DAME - 81540 SOREZE
81	ANTENNE DE CASTRES	Etablissement Secondaire	34 ALL CORBIERES - 81100 CASTRES
81	CFA DU TARN	Etablissement Secondaire	112 RTE DES TEMPLIERS - 81990 CUNAC
81	CMA DU TARN	Etablissement Secondaire	112 RTE DES TEMPLIERS - 81990 CUNAC
82	CMA DU TARN ET GARONNE	Etablissement Secondaire	11 RUE DU LYCEE - 82000 MONTAUBAN
66	CFA DES PYRENEES ORIENTALES	Etablissement Secondaire	9 AV ALFRED SAUVY - 66600 RIVESALTES
66	CMA DES PYRENEES ORIENTALES	Etablissement Secondaire	9 AV ALFRED SAUVY - 66600 RIVESALTES
48	CFA DE LOZERE	Etablissement Secondaire	RUE DE L'APPRENTISSAGE - 48000 MENDE
48	CMA DE LOZERE	Etablissement Secondaire	2 BD DU SOUBEYRAN - 48000 MENDE
46	ECOLE DES METIERS DU LOT	Etablissement Secondaire	RUE ST AMBROISE - 46000 CAHORS
46	CMA DU LOT	Etablissement Secondaire	RUE ST AMBROISE - 46000 CAHORS
34	ANTENNE DE CLERMONT L'HERAULT	Etablissement Secondaire	3 AV RAYMOND LACOMBE - 34800 CLERMONT L'HERAULT
34	ANTENNE DE LUNEL	Etablissement Secondaire	177 B AV LOUIS LUMIERE - 34400 LUNEL
34	ANTENNE DE BEZIERS	Etablissement Secondaire	218 RUE MAX JACOB - 34500 BEZIERS
34	CFA DE L'HERAULT	Etablissement Secondaire	154 RUE BERNARD GIRAUDEAU - 34080 MONTPELLIER
34	CMA DE L'HERAULT	Etablissement Secondaire	154 RUE BERNARD GIRAUDEAU - 34080 MONTPELLIER
65	ECOLE DES METIERS DES HAUTES PYRENEES	Etablissement Secondaire	1 RUE PIERRE LATECOERE - 65000 TARBES
65	CMA DES HAUTES-PYRENEES	Etablissement Secondaire	10 B RUE DU QUATRE SEPTEMBRE - 65000 TARBES
32	CFA DU GERS	Etablissement Secondaire	1 AV DE LA REPUBLIQUE - 32550 PAVIE
32	CMA DU GERS	Etablissement Secondaire	1 AV DE LA REPUBLIQUE - 32550 PAVIE
31	ESPACE FORMATION DE TOUL	Etablissement Secondaire	3 RUE DE TOUL - 31000 TOULOUSE
31	IFCMA DE HAUTE-GARONNE	Etablissement Secondaire	55 BD DE L'EMBOUCHURE - 31200 TOULOUSE
31	ANTENNE DE SAINT-GAUDENS	Etablissement Secondaire	5 ESPACE PEGOT - 31800 SAINT-GAUDENS
31	ESM DE HAUTE-GARONNE	Etablissement Secondaire	21 CHE DE LA PYRAMIDE - 31600 MURET
31	CMA DE HAUTE-GARONNE	Etablissement Secondaire	18 B BD LASCROSSES - 31000 TOULOUSE
30	ANTENNE D'ALES	Etablissement Secondaire	75 IMP DES PALMIERS - 30100 ALES
30	CFA DU GARD	Etablissement Secondaire	904 AV DU MARECHAL JUIN - 30000 NIMES
30	CMA DU GARD	Etablissement Secondaire	904 AV DU MARECHAL JUIN - 30000 NIMES
12	CFA DE L'AVEYRON	Etablissement Secondaire	341 RUE DES METIERS - 12850 ONET-LE-CHATEAU
12	CMA DE L'AVEYRON	Etablissement Secondaire	341 RUE DES METIERS - 12850 ONET-LE-CHATEAU
11	ANTENNE DE NARBONNE	Etablissement Secondaire	10 AV DU CHAMP DE MARS - 11100 NARBONNE
11	CFA DE L'AUDE	Etablissement Secondaire	22 AV DES GENETS - 11200 LEZIGNAN-CORBIERES
11	CMA DE L'AUDE	Etablissement Secondaire	20 AV DU MAL JUIN - 11000 CARCASSONNE
09	CFA DE L'ARIEGE	Etablissement Secondaire	2 RUE JEAN MOULIN - 09000 FOIX
09	CMA DE L'ARIEGE	Etablissement Secondaire	2 RUE JEAN MOULIN - 09000 FOIX
34	CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DE LA REGION OCCITANIE, PYRENEES-MEDITERRANEE	Etablissement Secondaire	65 AV CLEMENT ADER - 34170 CASTELNAU-LE-LEZ

La CMAR OCCITANIE regroupe les activités des chambres départementales et des CFA de la région OCCITANIE.

Du point de vue de leur statut, les chambres de métiers sont des « établissements publics placés sous la tutelle de l'Etat et administrés par des dirigeants et collaborateurs d'entreprises élus »

De par son statut, la CMAR OCCITANIE PYRENEES-MEDITERRANEE:

- Est soumise aux règles de la comptabilité publique
  - Est placée sous tutelle de la Préfecture de Région assisté par le Directeur régional des finances publiques
  - Est soumise au code des marchés publics
- 
- L'exercice social clos le 31/12/2021 a une durée de 12 mois.
  - Il n'y a pas d'exercice précédent, l'exercice 2021 est le premier sous la CMAR OCCITANIE PYRENEES-MEDITERRANEE.
- 
- Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 195 155 863,57 €.
  - Le compte de résultat de l'exercice fait apparaître un solde de : 5 514 631,18 €.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

### **REGLES ET METHODES COMPTABLES**

Les comptes ont été établis conformément au référentiel comptable des établissements du réseau des Chambres de Métiers et de l'Artisanat défini par l'arrêté du 28/12/2012.

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- Indépendance des exercices.

#### **Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :**

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire sur la base de leur durée de vie économique.
- Provisions pour dépréciation d'actif : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrécouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.
- Provisions pour risques et charges : elles sont constituées pour tenir compte des risques ou charges connus à la date de la clôture.

Concernant le rattachement des subventions d'exploitation, il a été retenu les méthodes suivantes :

- ✓ Subventions notifiées en cours d'exercice : comptabilisation du montant définitif de la subvention à la date de la notification.

Subventions se rattachant à des actions menées durant l'exercice et non notifiées à la date de clôture :

- ✓ Notification entre la date de clôture et la date d'arrêté des comptes : comptabilisation du montant définitif sur l'exercice;
- ✓ Notification postérieure à la date d'arrêté des comptes : évaluation au plus juste en fonction des critères figurant dans la convention de financement.

#### **Informations relatives à la provision pour congés payés :**

La provision congés payés est évaluée sur la base des droits acquis au titre de la période de référence et des droits acquis au cours des exercices antérieurs y compris jours de CET. Le calcul de la provision pour congés payés a été uniformisé sur l'ensemble du territoire.

### **Mise en place de l'obligation édictée par le référentiel comptable concernant les indemnités de départ à la retraite (IDR)**

En accord avec le référentiel comptable, les indemnités de départ à la retraite sont désormais provisionnées dans les comptes clos au 31/12/2021. Le calcul de la provision pour indemnités de départ à la retraite a été uniformisé sur l'ensemble du territoire. Cette uniformisation a fait l'objet de reclassements de compte à compte en compte de classe 15.

En 2021, la provision relative aux indemnités de départ à la retraite est comptabilisée pour un montant de 2 544 205,47 €.

La variation de la provision relative à l'exercice 2021 a été constatée en charge pour un montant de 34 521,08 €

La provision pour indemnité de départ en retraite a été calculée selon les dispositions de l'article 37 du statut du personnel des chambres de métiers et de l'artisanat en matière d'indemnité de fin de carrière et selon les hypothèses suivantes :

- Age de départ à la retraite : 62 ans
- Taux d'actualisation : 1%
- Taux de charges sociales : 59.41% pour le personnel administratif et 52.28% pour le personnel exonéré de taxe sur salaire.

### **Éléments marquants de l'année 2021 :**

La création de la CMAR OCCITANIE-MIDI PYRENEES constitue le fait marquant de l'exercice. Dans le cadre de cette fusion au 1<sup>er</sup> janvier 2021, il a été constaté un certain nombre d'opérations entre le nouveau siège et les chambres départementales ou entre les chambres départementales entre elles antérieures à 2021. Ces opérations « intra-groupe » n'ont pas été préalablement soldées avant le 31/12/2020. Cet exercice intègre l'annulation des positions qui ont été constatées après le 1<sup>er</sup> janvier 2021. L'addition de ces annulations d'opérations représente la somme de 4 949 117,24 €.

Conformément au référentiel comptable des établissements du réseau des Chambres de Métiers et de l'Artisanat défini par l'arrêté du 28/12/2012 : « *L'usage du compte 79 pour corriger des erreurs d'imputation est à proscrire et doit en conséquence être limité aux cas strictement inévitables. Ces corrections d'erreur doivent être effectuées conformément aux dispositions du 8e thème de la partie 3 du présent référentiel. En particulier, la correction d'une erreur d'un exercice antérieur est exclue du résultat de l'exercice au cours duquel l'erreur a été découverte et est enregistrée par imputation en compte de report à nouveau. Une mention de ces retraitements est faite en annexe* », la correction a donc été portée directement en compte de report à nouveau.

Sur le même principe, une régularisation des factures à établir pour le département de l'Aude de 2020 a été passée en RAN directement pour un montant de 655 K€.

**Investissements structurants significatifs mis en service au cours de l'exercice**

**Pour la Chambre du Gers :**

- ✓ La construction du bâtiment EXTENSION BATIMENT filière Maintenance de Matériels pour 1 140 090,91 €

Ce bâtiment a été financé par une subvention de l'Etat (DETR- Dotation d'équipement des Territoires Ruraux) pour 108 800€ ; une subvention REGION OCCITANIE pour 676 460.50 € ; une subvention du Département pour 108 800 €.

- ✓ L'aménagement atelier centre économique du Garros pour un total de 41 548,70 €  
Ce bâtiment a été financé par une subvention REGION OCCITANIE pour 17 574 €

**Pour la Chambre de Haute Garonne :**

- ✓ MISE EN SERVICE ATELIER VTR pour 831 203,76 €. Subvention, premier acompte attendu sur 2022.
- ✓ MISE EN SERVICE POLE PROTHESE DENTAIRE A FAC DENTAIRE TOULOUSE pour 231 806,32 €. Subvention reçue du Conseil régional pour 82 327,33
- ✓ MISE EN SERVICE TELEPHONIE ESM pour 11 782,25 €. Pas de subventionnement.
- ✓ MISE EN SERVICE TELEPHONIE ANTENNE ST GAUDENS pour 4 574,37 €. Pas de subventionnement.
- ✓ ESM DOSSIER RENOV ADM "NOWAT" pour 33 502,65 €. Pas de subventionnement.

**Pour la Chambre de l'Aude :**

- ✓ BAT A : création salles de cours et atelier pour 120 766,01 €. Subvention reçue de la Région de 120 766,01 €
- ✓ BAT E : CFA ECLAIRAGE pour 22 597,85 €. Subvention reçue de la Région de 13 689 €
- ✓ MATERIEL INFORMATIQUE pour 735 €.
- ✓ MATERIEL PRDAGOGIQUE pour 271 956,68 €. Subvention reçue de l'ANFA de 32 500 € et des OPCO pour 175 380,10 €.
- ✓ SELF : Rénovation du réfectoire pour 2 125,20 €. Subvention reçue de la REGION de 2 125,20 €
- ✓ CLOTURE/PORTAIL pour 4 530,39 €.
- ✓ ATELIER MECANIQUE-Extraction gaz pour 2 139,80 €.
- ✓ CLOISON SEPARATION pour 254,53 €.

---

**NOTES SUR LE BILAN ACTIF**
**Actif immobilisé**

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>A L'ouverture</b>	<b>Augmentation</b>	<b>Diminution</b>	<b>A la Clôture</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>	4 703 742,45 €	108 515,99 €	0,00 €	4 812 258,44 €
<b>Immobilisations corporelles</b>	219 116 591,60 €	7 495 132,50 €	31 099,99 €	226 580 624,11 €
<b>Immobilisations en cours</b>	1 295 105,36 €	3 994 545,84 €	398 097,20 €	4 891 554,00 €
<b>Immobilisations financières</b>	1 619 082,35 €	6 985,37 €	196 660,36 €	1 429 407,36 €
<b>TOTAL</b>	<b>226 734 521,76 €</b>	<b>11 605 179,70 €</b>	<b>625 857,55 €</b>	<b>237 713 843,91 €</b>

**Amortissements d'actif = 9 589 857,45 €**

<b>Amortissements et provisions</b>	<b>A l'ouverture</b>	<b>Augmentation</b>	<b>Diminution</b>	<b>A la Clôture</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>	3 481 558,48 €	255 693,81 €	0,00 €	3 737 252,29 €
<b>Immobilisations corporelles</b>	107 838 543,78 €	9 334 163,64 €	14 719,97 €	117 157 987,45 €
<b>Autres Immobilisations en Cours &amp; financières</b>				0,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>111 320 102,26 €</b>	<b>9 589 857,45 €</b>	<b>14 719,97 €</b>	<b>120 895 239,74 €</b>

**Méthodes retenues et règles d'amortissement sur les investissements**

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie économique des biens :

Comptes	Libellé de comptes	Durée
201	FRAIS D'ETABLISSEMENT	4/5ans
205	LOGICIELS LICENCES	3 ans
211	TERRAINS	n/a
212	AMENAGEMENTS ET AGENCEMENTS DE TERRAIN	5/50 ans
213	CONSTRUCTIONS	5/50 ans
215	INSTALLATIONS TECHNIQUES, MAT.& OUTILLAGE	3/25 ans
2181	INSTALLATION GENERALE	3/25 ans
2182	MATERIEL DE TRANSPORT	5/20 ans
21831	MATERIEL DE BUREAU ET DE DUPLICATION	3/20 ans
21832	MATERIEL INFORMATIQUE	3/5 ans
21834	MATERIEL DE CUISINE	3/10 ans
21835	MATERIEL DE SURVEILLANCE ET DE SECURITE	10 ans
21836	MATERIEL D'ENTRETIEN	3/5 ans
21838	MATERIEL DE SONORISATION	10 ans
21839	MATERIEL TELEPHONIQUE	5 ans
21840	MOBILIER DE BUREAU	5/20 ans
21841	MOBILIER DE RESTAURATION	10 ans
21850	MOBILIER SCOLAIRE	5/20 ans
21851	MATERIEL DE COMMUNICATION	3/10 ans
21860	MOBILIER D'HEBERGEMENT	5/20 ans
21880	DIVERS (AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES)	5/20 ans

**Etat des stocks :**

Les stocks de matières d'œuvre et de matières premières à destinations des ateliers CFA ont été mis à zéro, considérant un fort turn-over, des denrées périssables à faible durée de vie.

Le seul stock de matière encore existant est un stock de masque (COVID 19) sur la chambre de l'Hérault.

Stocks	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la Clôture
<b>Stock Denrées Restauration</b>	9 298,91 €		9 298,91 €	0,00 €
<b>Stock Mat. d'œuvres</b>	99 367,06 €		99 367,06 €	0,00 €
<b>Stock Fournitures</b>	12 330,32 €		12 330,32 €	0,00 €
<b>Stock Marchandises</b>	51 577,90 €		10 026,19 €	41 551,71 €
<b>TOTAL</b>	<b>172 574,19 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>131 022,48 €</b>	<b>41 551,71 €</b>

**Etat des créances :**

Etat des créances	Montants totaux	A un an	A plus d'un an
Clients et comptes rattachés	30 479 421,53	22 909 595,77	7 569 825,76
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	5 212,81	5 212,81	-
personnel et comptes rattachés	27 966,01	27 966,01	-
Etat et autres collectivités	16 323 596,67	13 327 914,93	2 995 681,74
Autres créances	4 443 857,76	4 443 857,76	-
Fournisseurs débiteurs	240 240,32	240 240,32	-
<b>TOTAL</b>	<b>51 520 295,10</b>	<b>40 954 787,60</b>	<b>10 565 507,50</b>

**Etat de l'encaissement prévisible des créances :**

**Analyse de l'ancienneté des subventions :**

**Ancienneté des subventions à recevoir du Départements : 54 883,60 €**

- créances de plus d'un an 50 800,00 €
- créances de moins d'un an 4 083,60 €

**Ancienneté des subventions à recevoir Etat : 3 704 902,59 €**

- créances de plus d'un an 486 096,60 €
- créances de moins d'un an 3 218 805,99 €

**Ancienneté des subventions Europe : 7 472 993,87 €**

- créances de plus d'un an 99 359,55 €
- créances de moins d'un an 7 373 634,32 €
- 

**Ancienneté des autres subventions à recevoir : 5 057 561,76 €**

- créances de plus d'un an 2 335 610,99 €
- créances de moins d'un an 2 721 950,77 €

**Provisions pour dépréciation d'actif :**

	<b>A l'ouverture</b>	<b>Dotation</b>	<b>Reprise</b>	<b>A la clôture</b>
Provisions pour Dépréciation Créances Clients	370 965,07	984 349,11	237 182,81	1 118 131,37
<b>TOTAL</b>	<b>370 965,07</b>	<b>984 349,11</b>	<b>237 182,81</b>	<b>1 118 131,37</b>

**Charges constatées d'avance :**

Le poste charges constatées d'avance d'un montant de 340 190,28 € correspond :

<b>Charges constatées d'avance</b>	<b>A l'ouverture</b>	<b>Dotation</b>	<b>Reprise</b>	<b>A la clôture</b>
Siège	0,00	66 427,34	0,00	66 427,34
Ariège	8 320,94	18 179,63	8 320,94	18 179,63
Aude	70 300,27	9 716,19	70 300,27	9 716,19
Aveyron	51 699,15	36 811,79	51 699,15	36 811,79
Gard	58 906,34	35 563,13	58 906,34	35 563,13
Haute Garonne	27 127,35	32 311,15	8 900,28	50 538,22
Gers	10 407,43	28 415,57	10 407,43	28 415,57
Hérault	18 181,71	31 900,23	18 181,71	31 900,23
Lot	6 652,31	15 989,11	6 652,31	15 989,11
Lozère	23 883,74	12 792,88	23 883,74	12 792,88
Hautes Pyrénées	2 492,68	11 929,61	2 492,68	11 929,61
Pyrénées Orientales	13 413,29	2 182,58	13 413,22	2 182,65
Tarn	0,00	18 851,12	0,00	18 851,12
Tarn et Garonne	8 838,00	892,81	8 838,00	892,81
<b>TOTAL</b>	<b>300 223,21</b>	<b>321 963,14</b>	<b>281 996,07</b>	<b>340 190,28</b>

La trésorerie au 31/12/2021 est de 29 741 885 €, soit 7 400 238 € vs 31/12/2020.

<b>NOTES SUR LE BILAN PASSIF</b>
----------------------------------

**Capitaux propres :**

Capitaux propres	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Dotation initiale	37 381 441,96	138 090,63	961 210,59	<b>36 558 322,00</b>
Dons et Legs	58 139,01			<b>58 139,01</b>
Affectation	1 814 349,21	241 723,16		<b>2 056 072,37</b>
Financement Etats actifs déterminés	0,00			<b>0,00</b>
Fi état repris en compte de résultat	0,00			<b>0,00</b>
Réserves	23 127 863,03		55 676,77	<b>23 072 186,26</b>
Report à nouveau	18 498 602,22	16 221 631,93	11 406 433,26	<b>23 313 800,89</b>
Résultat de l'exercice	11 272 514,69	5 648 549,97	11 406 433,48	<b>5 514 631,18</b>
Subvention d'investissements	107 584 159,94	3 501 021,75	53 432,07	<b>111 031 749,62</b>
Subventions inscrites cpte de résultat	-54 585 158,93	-4 897 772,99		<b>-59 482 931,92</b>
<b>TOTAL</b>	<b>145 151 911,13</b>	<b>20 853 244,45</b>	<b>23 883 186,17</b>	<b>142 121 969,41</b>

**Provisions :**

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Reclassement de compte à compte	Reprise sur utilisation	Reprise non utilisée	A la clôture
Provisions pour dépréciation participations	2 380,00	1 602,73				3 982,73
Provisions dépréciation projet CRMA	23 736,97			-18 600,00		5 136,97
Provisions pour dépréciation prêts divers	158 775,46		281 541,00			440 316,46
Provisions pour dépréciation créances clients	370 965,07	984 349,11		-293,00	-236 889,81	1 118 131,37
Provisions pour dépréciation autres créances	3 315 127,76	256 554,01	-151 541,00		-1 950 087,23	1 470 053,54
<b>TOTAL</b>	<b>3 870 985,26</b>	<b>1 242 505,85</b>	<b>130 000,00</b>	<b>-18 893,00</b>	<b>-2 186 977,04</b>	<b>3 037 621,07</b>

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Reclassement de compte à compte	Reprise sur utilisation	Reprise non utilisée	A la clôture
Provisions pour litiges	592 767,51	57 357,13	-240 770,85	0,00	-89 600,00	319 753,79
provisions pour risques	2 883 070,25	268 805,57	-999 628,35	0,00	-976 935,65	1 175 311,82
Provisions Entretien/révisions	172 199,34	1 485 972,32	719 270,74	-50 000,00	0,00	2 327 442,40
Provisions départ retraite	1 472 106,60	34 521,08	1 046 486,89	-8 909,10	0,00	2 544 205,47
Provisions pour charges diverses	853 682,10	0,00	-674 131,74	-9 500,00	-29 800,00	140 250,36
<b>TOTAL</b>	<b>5 973 825,80</b>	<b>1 846 656,10</b>	<b>-148 773,31</b>	<b>-68 409,10</b>	<b>-1 096 335,65</b>	<b>6 506 963,84</b>

**Etat des dettes :**

Etat des dettes	Montant Total	de 0 à 1 an	de 2 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissement de crédit	12 922 528,28	1 120 310,53	4 883 077,45	6 919 140,30
Dettes financières diverses	717 468,00	80 000,00	400 000,00	237 468,00
Fournisseurs	5 690 358,62	5 690 358,62		
Dettes fiscales & sociales	7 407 553,09	7 407 553,09		
Etat et collectivités	1 712 343,91	1 712 343,91		
Autres dettes	3 777 361,00	3 777 361,00		
Produits constatés d'avance	7 277 066,27	7 277 066,27		
Compte liaison	0,00	0,00		
<b>TOTAL</b>	<b>39 504 679,17</b>	<b>27 064 993,42</b>	<b>5 283 077,45</b>	<b>7 156 608,30</b>

Nature de la charge	Montants
408 - Fournisseurs factures non parvenues	738 035,21
428 - Personnels charges à payer	10 977,60
428100/4381000 - Prov. congés payés	3 075 135,42
448600-Etat CAP	59 219,00
468600 Charges à payer	2 484 791,46
Org Soc CAP CET	485 457,32
4387 PAR Organismes sociaux	269 500,03
<b>Total</b>	<b>7 123 116,04</b>

**NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**

**Produits d'exploitation : 68 285 319 € :**

Vente de produits finis	35 440 €
Vente études et prestations de services	13 726 260 €
Facturation OPCO	49 536 604 €
Produits divers	4 987 015 €

**Subventions d'exploitation : 8 045 993 € :**

Conseil régional :	3 171 544 €
Etat & Autres organismes :	943 037 €
Europe :	1 212 988 €
Départements/Communes :	561 505 €
Etat /	2 156 919 €

**Reprise de provisions et transfert de charges : 2 515 598 € :**

Reprise de provisions :	2 266 214 €
Transfert de charges :	249 385 €

**Autres Produits : 21 611 374 € :**

TFCMA :	20 992 217 €
Activités RM :	391 263 €
Autres produits divers :	227 893 €

**Produits financiers : -258 479 € :**

Régularisation d'écritures comptables sur l'Aude. Ce montant inclus la reprise de provision financière pour 18 600 €

**Produits exceptionnels : 6 816 492 €, dont :**

Quote-part de subvention versée au résultat :	5 919 236 €
---	-------------

Total : **107 013 297 €**

**NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT (suite)**

**Achats : 8 644 615 €**

Les achats de matière d'œuvre :	2 052 441 €
La sous-traitance pédagogique :	1 805 482 €
Fluides :	2 005 147 €
Autres achats :	2 781 470 €

**Services extérieurs : 5 787 656 €**

Sous-traitance générale :	491 386 €
Locations – Crédit-bail :	1 807 547 €
Entretien-Maintenance :	3 141 338 €
Assurances :	184 896 €
Frais de colloque :	84 €
Etudes :	1 661 €
Autres services extérieurs :	160 744 €

**Prestations externes : 5 002 463 €**

Achats communication :	1 306 715 €
Personnel extérieur :	165 725 €
Honoraires-cotisations :	625 015 €
Déplacements-missions-réceptions :	603 271 €
Télécom-Poste :	954 809 €
Frais de recrutement & formations :	235 100 €
Autres prestations :	1 111 828 €

**Impôt et taxes : 3 630 888 €**

Taxes sur les salaires :	2 764 008 €
Taxe d'habitation :	61 363 €
Taxe foncière :	794 474 €
Autres taxes :	11 043 €

**Frais de personnel : 59 617 306 €**

Les frais de personnel représentent 58,7% des charges de fonctionnement.

Salaires et traitements :	40 031 462 €
Charges fiscales et sociales:	18 961 870 €
Provision CP Brut + charges :	623 974 €

**Autres charges de gestion : 2 556 975 €**

Redevances-concession :	294 352 €
Subventions versées:	1 396 376 €
Indemnités des élus :	898 504 €
Créances irrécouvrables :	-39 606 €
Charges de gestion courantes :	7 349 €

**Dotations aux amortissements et provisions d'exploitation : 13 380 906 €**

Amortissements :	9 589 857 €
Provisions :	3 791 048 €

**Charges financières: 445 873 €**

Le résultat financier comprend principalement les intérêts des emprunts qui s'élèvent à 307 336 € et une provision de 131 603 € (AMPI pour 130 K€).

**Charges exceptionnelles : 2 446 113 €**

Le résultat exceptionnel comprend principalement des régularisations de charges sur exercices antérieures : 2 088 550 €.

**Impôts : -1 129 €**

Total : **101 498 666 €**

**AUTRES INFORMATIONS**

**Statut du personnel.**

Selon l'arrêté du 6 janvier 2009, le nouveau Statut du Personnel Administratif des Chambres de Métiers (loi du 10 décembre 1952) s'applique au personnel titulaire, aux agents contractuels et aux stagiaires.